

ABBAYE SAINT-JOSEPH DE CLAIRVAL
21150 Flavigny-sur-Ozerain
www.clairval.com

Chronique de l'Abbaye

Année 2021

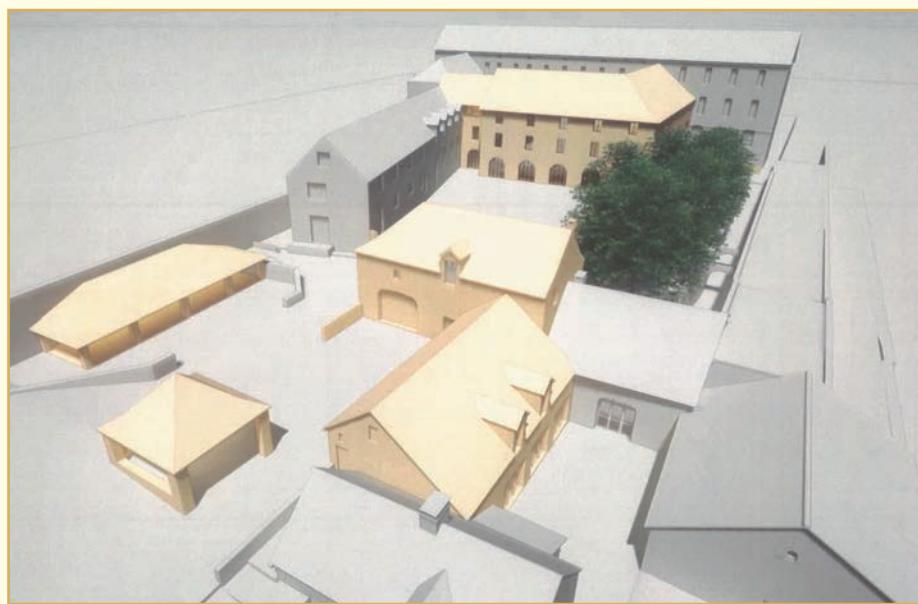
CHERS AMIS DE L'ABBAYE SAINT-JOSEPH,

A l'issue d'une année marquée pour notre communauté monastique par d'importantes décisions, nous sommes heureux de partager avec vous une action de grâces pour les dons de Dieu reçus en 2021. «Tout don excellent, toute grâce parfaite, descend d'en haut, du Père des lumières, en qui n'existe aucune vicissitude, ni ombre de changement» (Épître de saint Jacques 1,17). Il est réconfortant, en ces temps troublés, de nous souvenir que Dieu ne change pas, qu'Il est tout-puissant, infiniment bon et qu'Il sait tout ce dont nous avons besoin. Certes, nous rencontrons l'épreuve, la croix, lourde pour beaucoup; n'oublions pas que Jésus nous invite : «Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et ployez sous le fardeau, et je vous soulagerai ... Car mon joug est doux, et mon fardeau léger» (S. Matthieu, 11, 28-30). Le joug du Seigneur est doux, non parce qu'il ne serait pas pesant, mais parce que Jésus le porte avec nous.

Les vendredis 15, 22, 29 janvier et 5 février, notre abbaye a répondu à l'appel des évêques de France, demandant aux fidèles catholiques de prier et de jeûner ces jours-là «pour sortir d'une bioéthique aveuglée». En face d'une législation toujours plus contraire au droit naturel et plus négatrice de l'inviolabilité de la personne humaine, le premier recours est la prière et le jeûne, comme Notre-Seigneur nous y invite (cf. S. Marc 9,28).

Le 12 mars, le chapitre conventuel approuve le principe d'étudier un projet de construction de bâtiments dans notre enceinte monastique de Flavigny. Ces importants travaux semblent s'imposer :

- pour installer une infirmerie permettant d'héberger dans les meilleures conditions des Frères malades, et de garder nos Anciens en nos murs;
- pour remédier à l'exiguïté et au manque de commodité de la cuisine et de l'économat actuels;
- pour permettre l'installation ou le transfert d'ateliers actuellement mal placés (buanderie, menuiserie, garage ...).



Travaux prévus à Flavigny – les bâtiments à construire sont en jaune

Les travaux devraient commencer au printemps de 2022, avec la construction d'un bâtiment qui abritera le garage et divers ateliers; les mesures géométriques ont déjà été prises et notre architecte, Monsieur Gigou, a établi des plans qui ont été approuvés, après modifications, par l'architecte des Bâtiments de France : Flavigny étant classé parmi les «plus beaux villages de France», rien ne peut se faire sans l'autorisation de cette instance.

Venons-en au grand projet : depuis un an, le Père Abbé et la Communauté réfléchissaient à l'opportunité de fonder un nouveau monastère. Le nombre croissant des moines, l'exigüité relative des bâtiments à Flavigny, l'appel de plusieurs diocèses, la suggestion des Pères Abbés ayant mené la précédente visite canonique, tout cela semblait autant de signes de la Providence dans le sens d'un essaimage monastique.

Dans cette perspective, nous avons cherché un site favorable, de préférence un lieu sanctifié de longue date par des moines, et situé dans une région pauvre en communautés religieuses. On nous a signalé l'abbaye de Solignac en Limousin, fondée en 638 par saint Éloi et occupée par des Bénédictins jusqu'à la Révolution française. Plusieurs moines se sont rendus sur place et le Père Abbé a rencontré début janvier l'évêque de Limoges, Monseigneur Pierre-Antoine Bozo. Le diocèse a acheté en 2011 les bâtiments abbatiaux qui, depuis 1945, avaient abrité diverses communautés religieuses, en particulier les Oblats de Marie Immaculée.

Les 23 et 24 janvier, Mgr Bozo nous a rendu visite, accompagné de son vicaire général, du curé de Solignac, M. l'Abbé Venitus, et de deux laïcs impliqués dans les projets diocésains. Il a exprimé le désir de voir notre communauté s'implanter à Solignac « si Dieu le veut ». Le diocèse de Limoges ne possède plus de communauté religieuse masculine ; outre la valeur essentielle de la prière d'un monastère contemplatif, la possibilité pour les catholiques du diocèse de venir se « ressourcer » à Solignac, lieu proche de la grande agglomération limousine, serait un précieux atout pour cette région largement déchristianisée.

La principale difficulté vient de ce que l'église abbatiale est devenue paroissiale et donc propriété de la commune de Solignac. Cela pose un problème de coexistence. L'église romane est classée « monument historique », ce qui place sous contrôle public toute modification importante. L'acquisition de terrains jouxtant le domaine de l'abbaye serait également « une affaire à suivre ».

Sur l'initiative du Père Abbé, plusieurs groupes de moines se sont rendus sur les lieux, reçus avec cordialité par Mgr Bozo, M. l'abbé Venitus et M. Damien Deleersnijder, chargé de mission du diocèse de Limoges. Par la suite, une réflexion approfondie du chapitre conventuel de l'abbaye Saint-Joseph a



Les bâtiments abbatiaux de Solignac

abouti, le 4 juin, à un vote approuvant à la majorité des deux tiers le projet de fondation d'un prieuré à Solignac. Ce prieuré, fondé au cours de «l'Année Saint Joseph» décrétée par le Pape François, sera dédié à saint Joseph.

Le 11 juin, cette décision a été annoncée par un communiqué de presse signé conjointement par l'Évêque de Limoges et l'Abbé de Flavigny. Aux termes de ce communiqué, «le dimanche 28 novembre 2021, premier dimanche de l'Avent et ouverture de la nouvelle année liturgique, les moines seront installés officiellement et auront l'usage de l'abbatiale pour les messes et offices monastiques (...) L'abbatiale sera prioritairement réservée aux moines pour leur vie liturgique et de dévotion». Toutefois pourront être célébrés par le Curé des baptêmes, des mariages et des obsèques pour les habitants de la paroisse.

Les premiers moines sont arrivés à Solignac au début d'août. La communauté compte une dizaine de moines. Les bâtiments abbatiaux sont suffisamment vastes pour permettre l'accueil de participants à des retraites ignatiennes, selon ce qui est pratiqué à Flavigny. Ils ne manquent pas de cachet, mais n'ont pas été utilisés depuis plusieurs décennies. C'est dire qu'ils ont besoin d'une importante rénovation. Nous souhaitons aménager dès que possible une hôtellerie pour accueillir des hôtes et retraitants.

Nous confions à vos prières ce projet hardi et remercions à l'avance les bienfaiteurs qui pourraient nous aider à faire face aux premières dépenses. Les dons sont à adresser à l'Abbaye Saint-Joseph, Flavigny.

Quelques autres nouvelles brèves de notre vie en cette année 2021 :

Du 17 au 22 janvier, le R. Père Louis de Jésus, carme de Montpellier, a prêché à la communauté la retraite annuelle, sur les pas des grands mystiques du Carmel.

Le 1^{er} mai, un ex-voto est bénit en remerciement à saint Joseph pour sa protection pendant la crise de la Covid19. Aucun moine n'a été sévèrement atteint.



Bénédiction d'un «ex voto» en reconnaissance à saint Joseph

Le 25 juin, notre Père Thomas rentre de l'hôpital de Montbard où il a passé un mois à la suite d'une brusque aggravation de son état de santé. Un traitement plus adapté contre son syndrome de Parkinson et l'aide d'une canne lui permettent de reprendre la vie communautaire avec son enthousiasme habituel.

En juillet, Le P. Guillaume Jedrzejczak, ancien abbé du Mont des Cats, nous présente sa thèse de doctorat en théologie sur l'interprétation de l'Écriture Sainte chez

Cassien. Saint Jean Cassien, moine marseillais du 5^e siècle, est l'un des principaux inspirateurs de la Règle de notre Père saint Benoît. Selon Cassien, «l'Écriture grandit avec celui qui la lit», en ce sens que, au fur et à mesure de notre progrès dans les voies spirituelles, le voile qui couvre le texte sacré, comme celui qui couvre notre propre cœur, est ôté, permettant ainsi une connaissance «par expérience».

La Maison Sainte-Reine a été restaurée en vue d'accueillir nos familles ou des amis de l'abbaye. Composée en réalité de deux logis distincts reliés par un passage, elle a été divisée pour permettre



Les reliques de sainte Reine exposées dans notre église

7 septembre, en la solennité de sainte Reine, deux fragments des reliques de la sainte martyre d'Alise ont été extraits du reliquaire principal pour être vénérés en notre abbaye. Le reliquaire principal ainsi que ceux des saints Simon et Jude resteront en l'église Saint-Genest, dans l'attente de jours meilleurs.

Le 9 septembre, une nouvelle presse numérique est installée dans notre imprimerie, à la place de l'ancienne offset qui a été vendue. Cette machine est d'un usage plus facile et nous permettra de réaliser des impressions en quatre couleurs.

Une dernière bonne nouvelle : notre poulailler a été agrandi pour accueillir désormais 62 poules pondeuses. Deux coqs et des oies montent la garde pour éloigner les rapaces trop gourmands. Cela nous permet de nous réveiller au chant du coq : « Gallus somnolentos increpat... negantes arguit », « le coq menace les somnolents, accuse les paresseux », chantent les moines dans l'hymne ambrosienne du dimanche à Laudes.

Restant dans une profonde action de grâces pour tous les bienfaits accordés par Dieu à nous-mêmes comme à nos amis et bienfaiteurs, et sûrs de l'aide de sa divine Providence pour l'avenir, nous confions toutes vos intentions au Sacré-Cœur de Jésus, au Cœur Immaculé de Marie et au Cœur paternel de saint Joseph. Nous vous souhaitons une sainte année de grâce 2022.

✖ Dom Jean-Bernard Marie, abbé

P.S. : Si vous pouvez nous aider matériellement à poursuivre notre mission, soyez-en vivement remerciés. Les dons affectés à la rénovation des bâtiments abbatiaux de Solignac, ou à l'œuvre de la « Lettre mensuelle » de l'Abbaye, peuvent faire l'objet d'un reçu fiscal. Mais avant tout, un grand merci pour vos prières.

d'accueillir une famille de plus dans la nouvelle «Maison Sainte-Chantal».

Nous avons bénéficié pendant plus d'un an de la garde des reliques de sainte Reine (voir photo ci-jointe) et des saints apôtres Simon et Jude ; à l'automne, la municipalité de Flavigny nous a demandé de les restituer pour les ranger dans un placard en l'église paroissiale Saint-Genest. Monsieur le curé de Venarey souhaitait que nous soyons les gardiens de ces reliques, comme le furent les moines de Flavigny pendant un millénaire, afin qu'elles soient vénérées... mais il faut tenir compte aussi des traditions municipales : les reliques sont gardées depuis deux siècles dans l'église paroissiale. Finalement, avec l'accord de notre archevêque, le